

31566
Code INSEECommune de Vallegue
Commune

Db n° 2024-04-03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Rémy ZANATTA, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 462 365.15 €
 - un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 14
 VOTES : Contre 0 Pour 14

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**Résultat de fonctionnement****A Résultat de l'exercice**

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 74 301,37 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 388 063,78 €

C Résultat à affecter**= A+B (hors restes à réaliser) 462 365.15 €****(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)****D Solde d'exécution d'investissement**

41 572,71 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

72 181,39 €

Besoin de financement F**=D+E 0.00 €****AFFECTATION = C****=G+H 462 365.15 €****1) Affectation en réserves R 1068 en investissement**

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

30 608,68 €

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

431 756,47 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Rémy ZANATTA, Maire, compte tenu de la transmission au comptable public et à la préfecture, le 16/04/2024 et de la publication le 16/04/2024.

A Vallègue, le 15/04/2024.

